



ARTS MARTIAUX
DE STRASBOURG

ARTS MARTIAUX DE STRASBOURG

DEMANDE DE PASSEPORT

Le passeport sportif permet à tout licencié de pouvoir **participer à des compétitions sportives** et de justifier des **passages de grades**. Sans passeport sportif aucun participant ne peut participer à une compétition sportive ni faire valider certaines UV pour la ceinture noire.

La durée de validité d'un passeport sportif est de 8 ans. Il est valable partout dans le monde.

Vous aurez également besoin de ce passeport pour vous présenter à l'examen pour obtenir la **Ceinture Noire** ou passer les Dan suivants

Chaque demande de passeport sportif est individuelle et doit être adressée par le licencié (ou son responsable légal) à son entraîneur, composée des pièces suivantes :

1. Le formulaire ci-dessous correctement rempli et signé
2. une photo d'identité au format 4 x 3,5 vec votre nom et prénom au dos
3. une photocopie de la **Carte Nationale d'Identité** ou d'un Justificatif de Nationalité
4. un chèque de 20,00€ libellé à l'ordre des **Arts Martiaux de Strasbourg**

NOM et Prénom :		
Date de naissance : / /	Numéro de licence :
Adresse :		
Code postal :	Commune :
Nationalité :		
Nom du club :	ARTS MARTIAUX DE STRASBOURG	N°FFKDA:
Grade actuel :	Date d'obtention :	__ / __ / ____
		Fait à Pfettisheim le	__ / __ / ____
		Signature :	
			(pour les mineurs, signature du responsable légal)

AMS

95 route du général De Gaulle
67300 Schiltigheim